



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

associations de jeunesse et d'éducation

Question écrite n° 69428

Texte de la question

M. Simon Renucci * souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur les conséquences délicates de la décision du Premier ministre de geler une partie du budget de la jeunesse. Depuis plus d'un siècle, la France s'est dotée un tissu associatif riche qui a su brillamment dispenser auprès des jeunes publics des valeurs de responsabilisation, d'engagement et, plus particulièrement la possibilité d'être acteur et auteur de son devenir. Il manque aujourd'hui entre 10 à 15 millions d'euros. Ce « gel du budget » augure des baisses évaluées de 50 à 100 % par rapport aux exercices précédents pour les associations nationales et têtes de réseaux ainsi que pour l'action des associations au plan local. Ce désengagement de l'État, confirmé dans une dépêche de l'AEF (Agence éducation emploi formation) datée du 16 juin dernier, inquiète les associations et apparaît comme inacceptable au regard du rôle d'éducation citoyenne reconnu. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui préciser quel est l'état des négociations avec le Premier ministre et de lui indiquer les dispositions qu'il a bien voulu prendre pour régler ce problème.

Texte de la réponse

La vie associative constitue pour notre pays un élément essentiel au renforcement du lien social et de la solidarité entre les générations. La création, depuis 2004, d'un ministère chargé de la vie associative ainsi que le lancement, en 2005, de la Conférence nationale de la vie associative témoignent de la reconnaissance par le Gouvernement du rôle éminent joué par les associations dans notre société. Dès la constitution du nouveau gouvernement, le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative a évoqué avec le Premier ministre, M. Dominique de Villepin, l'importance qui s'attachait, dans un contexte budgétaire contraint, à préserver dans la mesure du possible les financements consacrés aux réseaux nationaux de jeunesse et d'éducation populaire, ainsi qu'à la formation des bénévoles au travers du Conseil de développement de la vie associative. Les décisions nécessaires ont donc été prises, et les associations se sont vu notifier par les services du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative, il y a quelques jours, le montant de leur subvention 2005. Ces financements ont été accordés en privilégiant les actions qui s'inscrivent dans le cœur des politiques ministérielles en direction de la jeunesse et pour le soutien à l'éducation populaire. Les acteurs historiques des réseaux nationaux de jeunesse et d'éducation populaire, membres du CNAJEP, continueront ainsi à bénéficier des financements nécessaires au développement de leurs activités. L'ensemble de ces mesures, qui répondent aux préoccupations des responsables du CNAJEP, leur ont été récemment présentées, lors d'une réunion qui s'est tenue au ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative.

Données clés

Auteur : [M. Simon Renucci](#)

Circonscription : Corse-du-Sud (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69428

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : jeunesse et sports
Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 5 juillet 2005, page 6553

Réponse publiée le : 23 août 2005, page 8045